

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contaclean

Date d'impression: 10.01.2017 Code du produit: 101 Page 1 de 7

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Contaclean

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Elekronikspray/Electronic Spray

Utilisations déconseillées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ITW LLC & Co. KG
Rue: Mühlackerstrasse 149
Lieu: D-75417 Mühlacker
Téléphone: ++49(0)7041-96340
e-mail: info@itwcp.de

Internet: www.itwcp.de
Service responsable: Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: ++49(0)7041-96340

Mo. - Do. 8.00 - 16.30 Fr. 8.00 - 14.00

Lieferant / Importiert durch:

Electronic Metals KW GmbH Hauptstrasse 70, CH-5070 Frick

Tel: +41 61 843 10 40, Fax: +41 61 843 10 38

Téléfax: ++49(0)7041-963429

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Notrufnummer TOX-Zentrum Zürich: 145 (24h-Betrieb)

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Aérosol: Aerosol 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Isopropanol, Hydrocarbons, C 6, isoalkanes, <5% n-hexane

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contaclean

Date d'impression: 10.01.2017 Code du produit: 101 Page 2 de 7

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P210 Tenir à l'écart de la chaleur. Ne pas fumer.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

N° CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]				
64742-49-0	Naphta léger (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraitéàpoint d'ébullition bas, <5% n-hexane				
	931-254-9				
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411				
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	200-661-7	603-117-00-0			
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336				
124-38-9	Carbondioxide				
	204-696-9				
	Compressed gas; H280				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau. Changer les vêtements imprégnés.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



ITW LLC & Co. KG

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contaclean

Date d'impression: 10.01.2017 Code du produit: 101 Page 3 de 7

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau additionnée de tensio-actif. Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone concernée.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, comburant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contaclean

Date d'impression: 10.01.2017 Code du produit: 101 Page 4 de 7

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	
124-38-9	Carbone (dioxyde de)	5000	9000		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

DIN EN 374 Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

vêtement de protection:

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aerosol
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle 60 °C

d'ébullition:

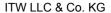
Point d'éclair: < -20 °C
Limite inférieure d'explosivité: 1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 7 vol. %
Pression de vapeur: 719 hPa

(à 50 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contaclean

Date d'impression: 10.01.2017 Code du produit: 101 Page 5 de 7

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Contact avec la peau: Irritant.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

chimiques mis au rebut; gaz en recipients a pression (y compris les naions) contenant substances dangereuses

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés

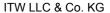
séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contaclean

Date d'impression: 10.01.2017 Code du produit: 101 Page 6 de 7

14.1. Numéro ONU:UN195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 2.



2

Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 625

Quantité limitée (LQ):1 LCatégorie de transport:2Code de restriction concernant lesD

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

F٥

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:UN195014.2. Désignation officielle deAÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 L Autres informations utiles (Transport fluvial)

F0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:UN195014.2. Désignation officielle deAEROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

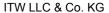
Étiquettes: 2, see SP63

Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ): See SP277 EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

E0





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Contaclean

Date d'impression: 10.01.2017 Code du produit: 101 Page 7 de 7

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN1950

14.2. Désignation officielle de AEROSOLS, flammable

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

203
IATA-Quantité maximale (cargo):

150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0 : Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:



Matières dangereuses: Hydrocarbons

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 41,6 %

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

HZZZ	Aerosoi extrement inilammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)